

*Date de dépôt : 20 avril 2015*

## **Rapport**

**de la Commission de l'enseignement, de l'éducation, de la culture et du sport chargée d'étudier la proposition de motion de M<sup>mes</sup> et MM. Guy Mettan, Bertrand Buchs, Anne Marie von Arx-Vernon, Serge Dal Busco, Philippe Morel, Béatrice Hirsch, Michel Forni, Bernhard Riedweg, Jean-François Girardet, André Python, Henry Rappaz, Roger Golay, Thierry Cerutti, Marie-Thérèse Engelberts, Pascal Spuhler, Florian Gander pour le maintien de l'éducation à la citoyenneté à l'Ecole de culture générale (ECG)**

*Rapport de majorité de M. Jean-Michel Bugnion (page 1)*

*Rapport de minorité de M. Jean-François Girardet (page 5)*

### **RAPPORT DE LA MAJORITÉ**

#### **Rapport de M. Jean-Michel Bugnion**

Mesdames et  
Messieurs les députés,

Il convient tout d'abord de rappeler que cette motion a déjà été traitée par le Grand Conseil, le 19 février 2015, et qu'une majorité avait décidé de la renvoyer en commission de l'enseignement afin d'auditionner les enseignants de civisme de l'ECG.

Ce fut fait au cours de la séance de commission du 18 mars, sous la présidence de M<sup>me</sup> Nathalie Fontanet et avec la retranscription de M<sup>me</sup> Coralie Duret que je remercie pour leur contribution. La discussion à l'interne se déroula le 25 février, sous les mêmes auspices, et conclut majoritairement à un dépôt sur le bureau de Grand Conseil. Voici pourquoi :

## **De la nature du civisme**

Le civisme ou éducation citoyenne ne bénéficie pas d'une étymologie propre, contrairement à l'histoire, à la géographie ou à l'économie. Cela signifie qu'il n'a pas de statut scientifique, empruntant ses concepts à d'autres disciplines et dépendant donc de celles-ci. Par nature, le cours de civisme est interdisciplinaire et ne peut prendre du sens que lorsqu'il est considéré dans sa dimension spatio-temporelle.

Tous les présents s'accordant sur ce constat, restait donc la question essentielle pour les motionnaires : fallait-il conserver l'étiquette du cours pour garantir la pérennité des contenus ?

## **De la crainte d'une disparition du civisme**

Malgré leur enthousiasme et leur conviction, les deux enseignants auditionnés, MM. Perritaz et Pattaroni, n'ont pas convaincu la majorité de la commission que les contenus civiques allaient inexorablement disparaître.

Tout d'abord, il faut relever que rien n'empêchera les enseignants d'histoire et de géographie de l'ECG de faire comme leurs collègues du Collège qui incluent l'enseignement citoyen dans leurs cours de sciences humaines, en étant attentifs au calendrier politique pour mener les mêmes activités que défendent les auditionnés : par exemple, les votations en blanc, la visite d'une séance du parlement fédéral, la rencontre avec des personnages politiques genevois, etc. La différence de public entre les deux formations évoquée par les deux enseignants existe certes, mais vaut pour tous les cours et demande aux professeurs de l'ECG la même adaptation à ce public.

Ensuite, l'intégration citoyenne des élèves de l'ECG, généralement moins scolaires et moins culturellement armés par leur famille que les collégiens, représente certes un enjeu important, mais, d'une part, elle dépend davantage de l'attitude et des compétences des enseignants que de l'intitulé du cours et, d'autre part, elle est actuellement en porte-à-faux avec la sanction que représente l'évaluation notée du cours, comme l'ont reconnu les auditionnés.

Enfin, le plan d'étude de l'ECG et ses contenus sont garantis par la législation fédérale ; si d'aventure, un enseignant ne devait pas s'y conformer, comme le craignent les auditionnés, c'est bien plutôt du ressort de la direction d'école, chargée du contrôle de l'enseignement, que de celui du parlement genevois.

Forte de ces considérations, la commission a voté contre le renvoi au Conseil d'Etat :

**Pour :** 5 (3 MCG, 1 UDC, 1 PDC)

**Contre :** 10 (1 UDC, 4 PLR, 1 Ve, 3 S, 1 EAG)

Je vous invite à en faire autant.

## **Proposition de motion (2130)**

### **pour le maintien de l'éducation à la citoyenneté à l'Ecole de culture générale (ECG)**

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève  
considérant :

- que dans le cadre d'un remaniement des plans d'études les directions de l'ECG ont prévu de supprimer le cours « civisme et économie » (enseigné aux élèves de 2<sup>e</sup> année) ;
- qu'un cours d'éducation civique joue un rôle particulièrement important dans une ECG, qu'il favorise en particulier l'intégration des élèves dont une proportion importante est issue de l'immigration ;
- que la connaissance des institutions communales, cantonales et fédérales et de leur fonctionnement est indispensable pour de jeunes adultes qui sont en âge et en droit d'exercer leurs responsabilités citoyennes (vote, élection) mais qui ne connaissent pas forcément la culture politique suisse par leur milieu familial ;
- que des notions d'économie sont tout aussi indispensables à la formation des élèves de l'ECG, surtout dans un environnement professionnel très compétitif en particulier pour les jeunes ;
- l'absence de motifs impératifs (règlement fédéral ou cantonal) justifiant la suppression de ce cours « civisme et économie » à l'ECG ;
- que ce cours a fait ses preuves depuis la création de l'Ecole de culture générale, une école qui forme actuellement quelque 4 000 jeunes ;

invite le Conseil d'Etat

à garantir la pérennité du cours « civisme et économie » dans le plan d'études de l'Ecole de culture générale.

*Date de dépôt : 21 avril 2015*

## RAPPORT DE LA MINORITÉ

### **Rapport de M. Jean-François Girardet**

Mesdames et  
Messieurs les députés,

Cette motion 2130 aurait mérité un traitement plus rationnel de la part de la commission de l'enseignement, de l'éducation, de la culture et du sport.

En effet, ce projet de motion déposé en janvier 2013, a été renvoyé à la commission de l'enseignement, de l'éducation, de la culture et des sports une première fois lors de notre séance plénière du 29 août 2013.

La commission auditionnait le premier signataire, M. Guy Mettan, le mercredi 2 avril 2014 en présence de M. Rudaz, directeur général du post-obligatoire.

La commission avait consacré une petite heure de présentation et débat sur cette motion pour décider finalement de la rejeter sévèrement.

Cette motion fut portée à l'ordre du jour du Grand Conseil. Après un bref débat, notre législatif décidait à une large majorité de renvoyer à nouveau cet objet en commission. Le rapport de minorité dont j'étais l'auteur, mentionnait les arguments qui ont certainement convaincus les plus hésitants de renvoyer pour la seconde fois cette motion en commission. Les enseignants concernés n'avaient pas été auditionnés alors que la situation paraissait moins pressante qu'au moment du dépôt de la motion puisqu'un moratoire avait été convenu jusqu'à la rentrée 2016. Une lettre envoyée aux députés quelques heures avant la séance du Grand Conseil. (voir annexe) expliquait d'ailleurs tout cela.

### **Maintien d'une évaluation certificative chiffrée**

Les enseignants concernés, MM. Damien Pattaroni et Michel Perritaz, sont finalement auditionnés lors de la séance du 18 mars 2015. Ils présentent un argumentaire (en annexe) qu'ils ont pu préparer à l'attention des commissaires afin de répondre au mieux aux questions qu'ils ont entendues lors du débat en plénière.

Je tiens à mettre en évidence les points suivants :

- Le cours « civisme et économie » devait être supprimé dès la rentrée 2014.
- Un sursis est accordé jusqu'à la rentrée 2016.
- Deux heures de géographie pendant un semestre et deux heures d'histoire l'autre semestre.
- Suppression du cours spécifique « éducation et civisme », pour l'intégrer dans l'enseignement de la géographie ou de l'histoire.
- Disparition d'un cours d'éducation civique, pourtant lié à des questions d'actualité, de votes ou d'élections, véritable outil d'intégration et d'instruction au fonctionnement de nos institutions.
- Les enseignants sont des spécialistes formés par l'expérience et la pratique.
- La suppression d'une note spécifiquement attribuée à cet enseignement dévalorise sensiblement aux yeux du public (enseignants, élèves, parents).

Je tiens à relever l'envie et le zèle manifestés par les deux enseignants. Ils proposent des solutions et sont prêts à les soumettre à leur direction comme ils nous les font partager.

Cette motion ne demande pas que les commissaires tranchent ou se déterminent en faveur des options proposées. Elle invite le Conseil d'Etat « à **garantir la pérennité du cours « civisme et économie » dans le plan d'études de l'Ecole de culture générale** ».

Le mercredi 25 mars 2015, les commissaires sont à nouveaux sollicités pour se déterminer avec un préavis concernant cette motion.

Si chacun campe sur ses positions à une exception près, il sied de relever que l'audition des enseignants a permis de se faire une idée plus précise de la situation.

### **Un cours en dissolution dans l'enseignement d'histoire ou de la géographie :**

Le risque est que ce cours soit « noyé » dans le cours d'histoire et de la géographie. Il n'y a pas de formation spécifique pour les enseignants de civisme. Il serait dangereux de laisser ce cours à la merci de la bonne volonté de l'enseignant puisqu'il n'existera vraisemblablement plus d'évaluation de cette branche. **En supprimant la note spécifique à l'éducation civique**, cet enseignement perd de l'importance aux yeux des maîtres et des élèves. Les enseignants ont démontré leur volonté de maintenir ces cours spécifiques par

des solutions pratiques : intégrer par exemple une heure dans le cours d'histoire ou de géographie dans les 4 heures qui sont à disposition à l'ECG.

Les députés UDC ne sont pas du même avis puisque l'un soutient cette motion et déclare avoir été convaincu par les arguments des deux enseignants qui étaient motivés et qui ont compris l'utilité du cours de civisme. Il considère que ce cours doit être donné en tant que tel et pas noyé dans d'autres cours. Par ailleurs, il indique avoir vu un reportage signalant que très peu d'étrangers votaient, peut-être parce qu'ils ne connaissent pas le système politique. Il relève que si leurs enfants apprennent le civisme à l'école, ils peuvent expliquer aux parents et les motiver à voter. Il ajoute qu'il convient de défendre le civisme à l'école et ne pas en faire une branche subalterne ». Son camarade de parti indique que la situation actuelle lui convient parfaitement. Il signale avoir plutôt l'impression qu'en ajoutant encore des heures et en rentrant dans ce jeu, l'on va non pas créer deux heures de civisme mais deux heures où certains élèves se « tournent les pouces ». Il déclare refuser cette motion.

Cette petite incohérence met en évidence la difficulté de se forger une opinion et la nécessité de maintenir des cours pour éduquer, instruire et enseigner nos élèves à argumenter avec la meilleure volonté du monde.

Je vous invite, Mesdames et Messieurs les députés, à bien vouloir accepter cette motion, afin d'engager le Conseil d'Etat à trouver une solution partagée avec les enseignants praticiens plutôt que d'imposer une solution non négociable.

## *Annexes*

- 1. Argumentaire des enseignants MM. Pattaroni et Perritaz concernant la motion 2130 « pour garantir la pérennité du cours de civisme et économie à l'Ecole de culture générale (ECG) ».*
- 2. Lettre des enseignants MM. Pattaroni et Perritaz envoyée aux députés.*

**Motion 2130 « pour garantir la pérennité du cours de civisme et économie à l'Ecole de Culture Generale (ECG) »**

**Argumentaire des enseignants Damien Pattaroni et Michel Perritaz**

**1. Rappel du projet de la direction de l'Ecole de Culture Générale (ECG)**

**1.1 But du projet :** éviter « l'émiettement » des branches de sciences humaines, des cours d'*histoire* et de *géographie* dotés que d'une heure par semaine dans les options *arts, communication-information* et *santé* en 2<sup>ème</sup> année de l'ECG (tableau ci-dessous)

Situation actuelle	<i>Civisme et économie</i>	<i>géographie</i>	<i>histoire</i>
1 <sup>er</sup> semestre	2 heures	2 heures	
2 <sup>ème</sup> semestre	2 heures		2 heures

**1.2. Changements prévus par la direction :** Les cours de *géographie* et d'*histoire* seraient dotés chacun d'une heure supplémentaire -passant à deux heures toute l'année- au détriment du cours actuel de *civisme et économie* qui disparaîtrait de la grille-horaire (tableau ci-dessous).

Projet de la direction de l'ECG	<i>Civisme et économie</i>	<i>géographie</i>	<i>histoire</i>
1 <sup>er</sup> semestre		2 heures	2 heures
2 <sup>ème</sup> semestre		2 heures	2 heures

Dans ce cas de figure le cours spécifique de *civisme et économie* supprimé serait remplacé par un enseignement de ces matières intégrées dans les cours d'*histoire* et de *géographie*. Un modèle similaire est en vigueur au Collège.

**2. Pourquoi faut-il maintenir un cours de *civisme et économie* à l'ECG ?**

Au Collège un enseignement de *civisme*, intégré dans les cours de *droit*, de *géographie* et d'*histoire*, est adapté aux élèves qui bénéficient en général déjà d'une certaine culture politique de base grâce à leur milieu familial.

A l'ECG la situation est tout autre ; beaucoup d'élèves sont issus de l'immigration. Ces jeunes ont été souvent naturalisés récemment et ne bénéficient pas des connaissances civiques de base par le biais de leurs parents. Dans ce cas-là le cours de *civisme* constitue un outil d'intégration de premier ordre dont on aurait tort de se priver dans une société de plus en plus multiculturelle.

Notre système politique basé sur le fédéralisme et la démocratie directe fait partie de l'identité helvétique. La connaissance de ce système complexe et la préparation active à la citoyenneté proposée par le cours de *civisme et économie* actuel est donc un atout important pour l'intégration dans la société et dans la vie professionnelle des élèves de l'ECG.

Rappelons qu'au Cycle d'Orientation les élèves ne bénéficient plus que d'une heure par semaine consacrée à la citoyenneté durant la 9<sup>ème</sup> année Harnos. Maintenir le cours *civisme et économie* à l'ECG à l'orée de la majorité est donc plus que jamais nécessaire.

### 3. *Civisme et économie* : davantage qu'un simple cours théorique

Contrairement à certaines idées reçues, le cours de civisme à l'ECG ne se résume pas à la connaissance des institutions et de leur fonctionnement, aussi important soit-il. Il débouche également sur un apprentissage actif du rôle de citoyenNE (visite au Grand Conseil ou au parlement fédéral, débats avant les votations, votations blanches, concours « la jeunesse débat »...)

### 4. Arguments d'ordre pédagogique pour le maintien d'un cours

#### 4.1 Les risques d'un enseignement de civisme et d'économie intégré à la géographie et à l'histoire

Il existe un risque non négligeable d'affaiblissement de l'apprentissage de la citoyenneté au cas où le cours *civisme et économie* disparaîtrait et que son contenu serait intégré dans l'histoire et la géo. Dans cette perspective, la tentation « naturelle » des enseignants de privilégier leur propre branche (géographie et histoire dans ce cas) pourrait faire passer à terme le civisme au second plan.

#### 4.2 La motivation des enseignants

Le cours *civisme et économie* présente l'avantage d'être ouvert actuellement aux enseignants de quatre disciplines : *économie, droit, géographie et histoire*. Ce large réservoir d'enseignants permet d'offrir actuellement aux élèves des cours de civisme dispensés par les personnes les plus motivées.

#### 4.3 Une formation citoyenne pour tous les élèves de l'ECG

Au cas où le cours de *civisme et économie* disparaîtrait pour trois de filières de l'ECG, on créerait une inégalité de fait entre les élèves : ceux de l'option *socio-éducative* continueraient de recevoir un cours de deux heures intitulé *politique et citoyenneté*, les autres devraient se contenter d'un enseignement de civisme dilué dans la géographie et dans l'histoire.

#### 4.4 D'autres solutions existent pour remédier à l'« émiettement » des sciences humaines

En appliquant le projet de la direction des ECG on résoudrait un problème relativement mineur (« l'émiettement ») en en créant un autre bien plus sérieux.

Il existe pourtant d'autres solutions au problème de l'« émiettement » :

nous en suggérons ici quelques-unes :

-Offrir aux élèves la possibilité de choisir entre un cours d'*histoire* ou de *géographie* (2 heures par semaine à l'année) en début d'année (à option).

-Introduire un cours d'intégré *histoire-géographie* (2 heures par semaines toute l'année).

***Pour toutes ces raisons nous vous recommandons d'accepter la motion 2130 pour assurer la pérenité du cours de civisme et économie, un outil de premier ordre pour l'intégration des élèves de l'ECG.***

*Avec nos remerciements pour votre attention.*

Damien Pattaroni  
Enseignant d'histoire  
Et d'éducation civique  
À l'ECG et aux écoles professionnelles  
Organisateur de débats  
dans les écoles professionnelles

Michel Perritaz  
enseignant de géographie  
et d'éducation civique au Collège  
Co-organisateur de débats  
dans les écoles du secondaire I

## **Annexe : Bref historique de l'éducation civique à l'Ecole de Culture Générale**

**1972** : création de l'ECG. Les programmes de la nouvelle école incluent un cours de *civisme et économie* obligatoire pour tous les élèves en 3<sup>ème</sup> année (2 heures hebdomadaires).

**2004** : introduction des options spécifiques à l'ECG, le cours de *civisme et économie* est déplacé de 3<sup>ème</sup> en 2<sup>ème</sup> année dans les trois options *arts, communication-information et santé*. Les élèves de l'option *socio-éducative* bénéficient eux d'un nouveau cours intitulé *politique et citoyenneté* en 3<sup>ème</sup> année qui remplace le cours de *civisme et économie*.

Tous les élèves de l'ECG continuent de recevoir un cours sur les institutions politiques et leur fonctionnement grâce aux deux cours : *politique et citoyenneté* et *civisme et économie* (2 heures hebdomadaires).

**2011** : Les enseignants de géographie et d'histoire reçoivent un mandat du directeur de l'ECG responsable des sciences humaines, M. de Weck : en raison notamment de « l'émiettement des branches de sciences humaines » deux groupes de travail (géographes et historiens) doivent se former et faire des propositions pour répartir et intégrer les contenus du cours *civisme et économie* – appelé à disparaître de la grille-horaire - dans la *géographie* et l'*histoire*. Ces deux branches bénéficieraient, dans ce projet, d'une heure supplémentaire chacune.

**2012** : les deux groupes de travail formés d'enseignants volontaires d'histoire et de géographie rendent leurs rapports respectifs. Ces propositions sont jugées insatisfaisantes par les directions des ECG qui ne les valident pas en l'état.

**2013** : trois enseignants d'histoire, de géographie et d'éducation civique sont reçus par M. Sylvain Rudaz, directeur de l'enseignement secondaire II ; ils expriment leur crainte d'un affaiblissement de l'éducation civique à l'ECG suite la disparition programmée du cours de *civisme et économie*. M. Rudaz propose aux enseignants d'être auditionnés par la commission de l'enseignement, de l'éducation, de la culture et du sport.

Genève, le 18 mars 2015

## ANNEXE 2

Genève, le 17 février 2015

Madame la députée, Monsieur le député,

Nous prenons contact avec vous en tant que professeurs d'éducation civique à l'Ecole de Culture Générale (ECG) et au Collège et co-organiseurs des débats politiques dans les établissements du secondaire II genevois et dans les écoles professionnelles, une initiative soutenue par la direction générale du secondaire II. A ce titre, nous sommes très attentifs à l'évolution générale de l'éducation civique en particulier dans l'école postobligatoire.

Dans cette optique nous avons suivi de près le parcours de la motion M 2130 qui demande le maintien d'un cours spécifique intitulé « civisme et économie » à l'ECG. Nous ne voulons pas revenir ici sur ce texte –auquel nous adhérons pleinement - mais attirer votre attention sur le traitement de la M 2130 dont le vote est inscrit à l'ordre du jour du Grand Conseil les 19 et 20 février prochains.

Nous avons pris connaissance du rapport de majorité de la Commission de l'enseignement, du sport et de la culture qui recommande le rejet de la M 2130. Or en parcourant ce document nous avons été très surpris d'y découvrir plusieurs inexactitudes et même des erreurs. Nous avons aussi appris par ce rapport que nous ne serions finalement pas auditionnés par la Commission contrairement à ce que M. Rudaz, directeur du secondaire II, avait prévu à l'issue d'un entretien avec lui le 20 janvier 2013.

Nous ne remettons bien sûr pas en cause les prérogatives de la Commission mais nous aimerions insister sur le fait que la motion 2130, de notre point de vue, n'a pas fait l'objet de débats et de consultations suffisants –en particulier auprès des enseignants- pour que le Plénum puisse voter en toute connaissance de cause.

En effet, sur le plan institutionnel, la procédure (un mandat) utilisée par la direction de l'ECG pour mettre en place sa réforme ne prévoit aucune consultation des professeurs. (M. Rudaz nous a néanmoins reçu, à notre demande.)

Sur le plan politique, et contrairement à ce qui est indiqué dans le rapport de la Commission, aucune délégation d'enseignants n'a été auditionnée par la commission des pétitions. Au final aucune consultation des professeurs concernés (économie, droit, géographie, histoire) n'a eu lieu au sein de l'une ou l'autre commission.

La question de fond de la motion 2130 - continuer à dispenser l'éducation civique dans un cours spécifique ou intégrer ces connaissances et attitudes dans la géographie et l'histoire, (une nouvelle option qui, à notre sens, diminuerait considérablement l'efficacité de la formule actuelle) - mérite un plus large débat auquel les enseignants doivent aussi prendre part.

**Pour ces raisons nous vous demandons d'intervenir lors du débat au Plénum le 19 et 20 février prochain dans le sens d'un nouveau renvoi de la motion 2130 en commission, le temps d'ouvrir une vraie consultation avec tous les acteurs concernés.** Aucun motif ne justifie par ailleurs l'adoption urgente de la réforme prévue à l'ECG.

En vous remerciant de votre engagement et en restant à votre disposition pour tout renseignement complémentaire, nous vous adressons, Madame la députée, Monsieur le député, nos meilleures salutations.

Damien Pattaroni

[damien.pattaroni@edu.ge.ch](mailto:damien.pattaroni@edu.ge.ch)

Enseignant d'histoire et d'éducation civique

Michel Perritaz

[michel.perritaz@edu.ge.ch](mailto:michel.perritaz@edu.ge.ch) tel. 077 414 07 19

enseignant de géographie et d'éducation civique

co-organiseurs des débats dans le secondaire II et dans les écoles professionnelles